

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mai à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Fêtes à Azy-le-Vif en séance publique sous la Présidence de Monsieur Christian BARLE.

Étaient Présents : Didier RENARD, Brigitte SAULIN, Alix MEUNIER, Christine AUPETIT, Joël DUBOIS, Patrick AUGENDRE, Virginie PACQUET, Christian BARLE, Bruno MERCHIEZ, Sylvie BOULET, Pascale MOULIN, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Daniel FRANCOIS, Jean-Gilles PINIER, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Adrien AUFEVRE, Dominique MARILLIER, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Absents excusés avec délégation : Marie-Christine MICHARD (Pouvoir donné à J. DUBOIS), Martine LIVROZET (Pouvoir donné à D. MENEZ), Gilles MENETRIER (Pouvoir donné P. BILLARD).

Absents excusés : Josiane LANDRY, Vanessa LOUIS SIDNEY, Arnaud DEBARALLE.

Membres en exercice : 30 / Membres présents : 24 / Votants : 27

Madame Brigitte SAULIN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 12 avril 2019 est adopté.

PROJET DE HALTE FLUVESTRE – LUTHENAY-UXELOUP

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil communautaire, il a été convenu de se rapprocher des futurs gestionnaires pour les solliciter sur un partage de l'investissement supplémentaire à consentir pour l'aménagement de la halte fluvestre à Luthenay-Uxeloup. Les élus ont accepté lors du vote du budget 2019 d'inscrire une dépense d'investissement supplémentaire de 200 000 €, s'ajoutant au 707 400 € votés en 2018 et inscrits en reste à réaliser pour 2019.

Rencontrés en présence du maître d'œuvre, des économies n'ont pas pu être trouvées sur le bâtiment à construire. Le choix de modifier le nombre et le type d'hébergements insolites à implanter permet de faire quelques économies sur ce volet. En revanche, les VRD font apparaître une dépense également plus forte que celle initialement prévue et la réactualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre laissent une dépense supérieure de 113 230 € HT soit 185 000 € TTC au budget voté.

Monsieur le Président présente le plan de financement tel que finalisé au stade de l'AVP :

COÛT OPERATION APRES AVP					
DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT	%
Bâtiment Accueil RDC + Logement AVP	541 000,00 €	649 200,00 €			
dont RDC 185 m ² (Réception vente /Bureau/salle commune/ office sandwicherie / sanitaires H et F/ espace bien-être / Laverie/vaisselle / Garage vélos / local technique/stockage) + 1er étage : 78 m ² : logement exploitants (3 chambres) + terrasses			ETAT (DETR 2018)	122 102,00 €	13,46
Aménagement halte fluvestre	208 980,00 €	250 776,00 €	FEADER 2014-2020	52 500,00 €	5,79
Parking / Aire de services pour CC			Appel à projet REGION	131 330,00 €	14,47
Défrichage, plantation, aménagements			DEPARTEMENT Fonds territoriaux	75 500,00 €	8,32
Réseaux (assainissement, station épuration, électricité, réseaux eau)			AUTOFINANCEMENT CCNB	525 928,00 €	57,96
Maîtrise d'œuvre	79 080,00 €	94 896,00 €			
Achat 7 hébergements nomades	78 300,00 €	93 960,00 €			
5 Pods + 2 Trolls+transports					
TOTAL	907 360,00 €	1 088 832,00 €	TOTAL	907 360,00 €	100,00

Monsieur le Président ajoute que l'opération sera assujettie à la TVA, ce qui permettra à la collectivité de récupérer la TVA dans son intégralité.

En ce qui concerne les négociations entreprises avec les gestionnaires, ces derniers ne souhaitent pas investir à hauteur de 200 000 € dans un bâtiment qui ne leur appartient pas. Ils ont donc rejeté la proposition faite par les élus. Cependant, souhaitant démontrer leur motivation à s'emparer de ce projet, ils font la proposition :

- D'augmenter le loyer mensuel de 500 € par mois : de 1 000 € HT par mois, on passe à un loyer mensuel de 1 500 € HT par mois. Ce qui signifie une annuité qui passe à 18 000 € HT (au lieu de 12 000 € HT).
- De mettre en place une garantie bancaire à première demande dégressive : 50 000 € pour les 3 premières années, puis de 30 000 € les 4 à 8 ans suivants et au-delà de 8 ans de 18 000 €.

Il est également rappelé que les gestionnaires assurent le financement de l'équipement des hébergements et bâtiment à hauteur de 50 000 €.

Monsieur le Président en conclut que si l'on veut faire du développement économique, l'EPCI doit consentir à cet effort supplémentaire et ne pas laisser passer sa chance d'avoir trouvé des gestionnaires sérieux et motivés pour la création d'une activité économique nouvelle sur le territoire. Il ajoute que l'engagement des futurs gestionnaires n'est pas que financier, il est également humain... Il rappelle que M. Hamid BELKAÏD a vendu un bien en Espagne pour pouvoir investir sur ce projet et qu'il décide ainsi de venir s'installer avec sa femme et ses enfants sur le site. On est face à un véritable projet de vie.

Monsieur le Président souligne le caractère structurant de ce projet pour le territoire, qui permet une ouverture sur l'extérieur. Ce projet était d'ailleurs le seul projet de développement économique inscrit à la DETR 2018. Si les élus décident de poursuivre l'opération ce soir, il s'engage à solliciter la Préfecture pour demander une aide supplémentaire au titre de cette DETR et au vu du nouveau plan de financement. Il note que l'opération est aujourd'hui subventionnée à hauteur de 400 000 €. Si l'on ne fait pas cette opération, on perd ces aides et le territoire n'évolue pas...

Monsieur BILLARD déclare que l'on présente aujourd'hui un projet qui contient les mêmes éléments qu'initialement mais qui coûte à la collectivité 400 000 € de plus. Ce n'est pas sérieux. Cette opération a toujours été un pari. Il peut être pris s'il reste raisonnable et en l'état, il ne l'est plus... La caution bancaire à première demande de 50 000 € les deux premières années est illusoire. Même si l'activité n'est pas rentable, jamais les gestionnaires ne partiront les deux premières années... Et une caution bancaire signifie que la banque fait confiance en ses clients, cela ne signifie pas que la banque fait confiance en ce projet.

Monsieur RIBET répond que le terme « illusoire » est utilisé à mauvaise escient. La mise en place de cette caution bancaire n'a rien d'illusoire. Illusoire signifie « qui n'existe pas »...

Monsieur BILLARD déclare que si l'on accepte le projet aujourd'hui à ces conditions, on se déjuge par rapport à ce que l'on s'est dit il y a deux mois. On est très loin de l'équilibre que l'on s'était fixé. Les élus s'étaient pourtant dits que si les exploitants ne souhaitent pas investir à hauteur de 200 000 €, c'est qu'ils ne croyaient pas au projet...

Monsieur RIBET trouve le propos dramatisant. Si ça ne marche pas, il reste un site aménagé, un bâtiment de qualité et des hébergements à louer... Si les gestionnaires partent après 3 ans d'activité, il y a une caution bancaire de 30 000 € qui se déclenche. Cela équivaut à 3 ans de loyers. Cela laisse le temps à la collectivité de se retourner pour trouver d'autres partenaires.

Monsieur BILLARD rappelle que cela fait des années que l'on porte ce projets et force est de constater qu'il n'est pas facile de trouver des gestionnaires. On valide un projet avec un plan de financement qui se révèle être sous-estimé... Ce n'est pas sérieux. Cela le met mal à l'aise vis-à-vis de la population.

Monsieur le Président pense que quand on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse d'avoir la rage. Ce surcoût peut très bien être expliqué à la population. Il ne se sent pas mal à l'aise avec cela. Il tient à souligner la faisabilité du financement de cette opération par la CCNB. ... À ce jour, les crédits déjà votés sont autofinancés. Pour la part à ajouter, il propose de consentir à utiliser les crédits décidés pour le déploiement de la fibre optique, déploiement qui ne sera jamais finalisé en 2019 au vu de l'avancé des travaux menés par Nièvre Numérique. Par ailleurs, les estimations établies par Monsieur PERRIN sont toujours très justes et on peut espérer respecter l'enveloppe globale.

Monsieur DUBOIS trouve que le projet est dégradé par rapport au projet initial. On réduit le nombre d'hébergements insolites. Or, le projet au départ était un projet de développement touristique.

Monsieur le Président répond que la réduction du nombre d'hébergements a été proposée par les futurs gestionnaires de manière à favoriser la faisabilité financière de l'opération.

Monsieur RENARD déclare que le projet était initialement lié à la Loire et au canal, un projet de développement touristique pur et dur. Aujourd'hui, l'activité projetée est plus tournée vers les séminaires. On a changé de direction.

Monsieur le Président répond que les gestionnaires ne renoncent pas au développement des services liés au tourisme, mais ils proposent une diversification de l'activité, en ajoutant une activité « séminaires ». En résumé, ils ne mettent pas tous leurs œufs dans le même panier.

Monsieur AUFEVRE ajoute que le projet connaît une montée en puissance. Pour autant, on perd des hébergements. Quand les gestionnaires disent ne pas souhaiter investir dans un bâtiment qui ne leur appartient pas, il faut souligner que la collectivité construit un bâtiment sur un terrain qui ne lui appartient pas non plus...

Monsieur le Président rappelle que cette situation est celle-ci depuis le départ. On le sait que l'on construit sur sol d'autrui. Mais c'est un terrain appartenant à l'État et jusqu'ici, VNF n'en a jamais rien fait.

Monsieur AUFEVRE souligne que les élus s'étaient mis d'accord sur une solution il y a deux mois. Aujourd'hui, on en rajoute...

Monsieur RIBET déplore que l'on ne mette en avant ce soir que les points négatifs. Le fait qu'il y ait moins d'hébergements au départ peut être vu comme un inconvénient mais aussi comme un avantage. Il est fort à parier que le taux d'occupation ne va pas être de 100 % dès le début de l'activité. En revanche, le site qui ne devait fonctionner que 7 mois dans l'année va, grâce aux séminaires, pouvoir rester ouvert toute l'année. Aujourd'hui, il faut choisir si l'on décide de porter un projet qui diffère de l'original. Mais ce projet ne renonce pas à l'offre initiale, il la complète. Le projet présenté aujourd'hui est un projet plus structuré pour être pérenne. Si demain, les gestionnaires stoppent leur activité, il sera plus aisé à la collectivité de trouver des repreneurs avec un bâtiment construit ainsi. Par exemple, la salle commune peut être transformée en gîte d'étape.

Monsieur BILLARD se questionne quant à l'utilisation des hébergements pressentis par les personnes venues en séminaires. Les gestionnaires veulent mettre en place des séminaires pour des groupes de 12 à 20 personnes. Comment les couche-t-on ? On peut craindre que des collègues ne souhaitent pas dormir deux par deux...

Madame ROBERT pense que les élus doivent être optimistes. Les séminaires vont permettre au site d'être vivant toute l'année.

Monsieur RIBET ajoute que le bâtiment tel que conçu va permettre de loger une famille avec 3 enfants sur place.

Monsieur NOLIN se déclare embêté par ce projet qui a été évoqué en conseil municipal dernièrement. La question à se poser est de savoir si c'est raisonnable ou non d'investir une telle somme d'argent. Il est impensable de penser se retrouver un jour avec un bâtiment vide. On a donc une décision importante à prendre ce soir. Si c'était son argent, il déclare qu'il ne ferait pas le projet. Mais la commune n'a pas les mêmes missions que la Communauté de Communes. Tous les arguments avancés ce soir sont entendables.

Monsieur RIBET dit qu'il faut mettre ce projet en perspective avec le projet de la destination Loire Itinérance qui est en cours de structuration de Roanne à Gien. On va chercher à mettre en place des hébergements tous les 20 kilomètres, des services sont à apporter aux itinérants pour structurer la destination et la rendre attrayante. Le projet de halte fluvestre à Luthenay-Uxeloup est un projet de territoire et le site va devenir une porte d'entrée des itinérants sur le territoire Nivernais-Bourbonnais. Aujourd'hui « Loire Itinérance » travaille avec les agents des EPCI et Office de Tourisme à la structuration de ce tourisme d'itinérance sur le territoire...

Madame BOUDEAU ajoute que le territoire a été identifié de niveau 2 grâce à ce projet de halte où peut être développée une destination de moyens séjours entre Loire et Allier.

Monsieur RIBET en conclut que ce projet est un pari mais ce projet est structurant pour le territoire.

Madame ROBERT parle de projet communautaire qui œuvre à l'intérêt général.

Monsieur MEUNIER pense que c'est un projet qui coûte beaucoup d'argent mais c'est un projet de développement. Le fait de la mise en place de séminaires ne lui pose pas de problème. Ce business les aidera à rendre viable l'activité du site. Les futurs gestionnaires doivent penser à juste titre que le tourisme ne peut pas tout faire.

Monsieur GUILLON dit que le projet initial était l'aménagement d'une simple halte avec une activité saisonnière. Le surcoût est lié à l'ajout d'une nouvelle activité qui va faire vivre le site toute l'année. Les séminaires vont sans doute permettre la pérennité économique du projet. Les futurs gestionnaires croient en leur projet. Il y a un engagement financier de leur part et un engagement humain. C'est une nouvelle famille qui s'installe ici et qui va créer l'activité. Expliquer le surcoût à la population ne lui semble pas insurmontable. L'esprit halte reste le même mais on ajoute d'autres activités au site. Le bâtiment projeté est de plus haute qualité, il est modulable et plus à même de répondre aux besoins des activités à déployer sur le site pour le rendre attrayant. Il pense que les partenaires ont bien étudié la question. Et si par malheur, les gestionnaires se montraient défaillants, le site sera plus facile à relouer...

Monsieur MEUNIER voit bien sur sa commune que toute activité peut être reprise...

Monsieur le Président rappelle que tout projet de développement économique comporte un risque. Il donne l'exemple du circuit de Magny-Cours où le Département a eu à se prononcer sur des projets qui comportaient aussi des risques. Voter pour ce projet, c'est faire le pari que cela peut fonctionner. Voter contre, c'est ne rien oser, mais c'est ne rien développer non plus.

Il propose aux élus de se prononcer à présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention) :

- accepte les propositions faites par les futurs gestionnaires, complétant l'investissement dû au titre de l'équipement du site :

→ L'augmentation du loyer mensuel de 500 € par mois : de 1 000 € HT par mois, on passe à un loyer mensuel de 1 500 € HT par mois. Ce qui signifie une annuité qui passe à 18 000 € HT (au lieu de 12 000 € HT).

→ la mise en place d'une garantie bancaire à première demande dégressive : 50 000 € pour les 3 premières années, puis de 30 000 € les 4 à 8 ans suivants et au-delà de 8 ans de 18 000 €.

- accepte la poursuite de l'opération et valide le plan de financement tel que présenté au stade de l'APD.

SUITE ETUDE DU TISSU ECONOMIQUE - DEFINITION DU PLAN D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé en mai 2019 une étude du tissu économique et de l'offre immobilière et foncière dans le cadre d'une opération de redynamisation économique et d'attractivité territoriale. La CCI, CMA et Nièvre Aménagement ont été mandatés pour établir ce diagnostic et rencontrer les entreprises du territoire pour identifier leurs besoins.

Madame BOUDEAU explique que les livrables ont été présentés à la commission « Développement économique ». L'analyse est finalisée et les axes d'intervention prioritaires à mettre en place (pour phase 2) ont été définis.

Après les retours exprimés, il ressort que les besoins attendus sont principalement liés :

- à la visibilité de l'entreprise et de son activité (visibilité d'implantation/visibilité numérique)
- au recrutement
- à la transmission : reprise
- et à la structuration/mutualisation des TPE (mise réseau /temps partagé/mutualisation de ressources)

Ainsi la commission « Développement économique » propose de débiter par l'accompagnement des entreprises artisanales du territoire, en partenariat avec la CMA de la Nièvre. Plusieurs prestations répondant aux besoins exprimés par nos entreprises sont à déployer, avec une participation de l'EPCI pour inciter nos chefs d'entreprise à s'en emparer.

- **ACCOMPAGNEMENT RH : Accompagnement de 15 entreprises sur le volet « recrutement »**
Coaching RH Clé en main en fonction des besoins identifiés avec le chef d'entreprise
Coût unitaire : 400 € → Financement EPCI : 320 € / Reste à charge entreprise : 80 €
- **DEVELOPPEMENT DE LA PRESENCE NUMERIQUE DES ENTREPRISES : Mise en place de 2 ateliers collectifs et Accompagnement de 5 entreprises**
[Présentation Google My Business (localisation /présentation) / Prise de RV en ligne / cahier des charges élaboration site internet /Audit site Web]
Coût Ateliers : 800 € (financés par l'EPCI)
Coût unitaire accompagnement personnalisé : 800 € → Financement EPCI : 640 € / Reste à charge entreprise : 160 €
- **FAVORISER UN COMMERCE ATTRACTIF : L'accompagnement à la création d'une boutique éphémère**
[Coaching de l'artisan sur stratégie, relation client, mise en valeur des produits etc...]
Coût action collective : 800 € (financée par l'EPCI)
Coût coaching artisan : 1 125 € → Financement EPCI : 900 € / Reste à charge entreprise : 225 €
- **FAVORISER LA TRANSMISSION-REPRISE : Info sur la transmission-reprise à destination des entreprises identifiées et des besoins formulées + Diagnostic + Recherche repreneur**
Financement REGION / Reste à charge entreprise : 0 €
- **AIDE À LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES**
Travail en partenariat avec les entreprises volontaires du territoire pour pouvoir répondre collectivement à des appels d'offre / besoins des particuliers / charte qualité...
Financement REGION / Reste à charge entreprise : 0 €
- **SENSIBILISATION A LA FORMATION PAR ALTERNANCE : Sensibilisation collégiens / Sensibilisation entreprises à l'apprentissage**
Financement REGION / Reste à charge entreprise : 0 €

Après présentation des différents accompagnements proposés, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accompagner les entreprises artisanales du territoire dès 2019
- de missionner la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre selon les accompagnements définis par la commission « Développement économique »
- d'allouer un budget de fonctionnement de 12 880 € nécessaire à cette opération.

Madame BOUDEAU ajoute que la Chambre de Commerces et d'Industries de la Nièvre a proposé des actions d'accompagnement à destination cette fois des commerces. Le coût de cet accompagnement reste à définir. Nièvre Aménagement propose un travail de repositionnement de l'offre d'implantation économique et d'animation des zones. Cette dernière prestation est évaluée à 5 040 €. Ces opérations feront l'objet d'un vote lors du budget 2020.

MOTION AMF – SYSTÈME DE SANTE - DEBAT AVANT VOTE

Monsieur le Président fait lecture de la motion que propose d'acter l'Association des Maires de France relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé (cf : délibération ci-dessous)

Monsieur GUILLON déclare ne pas être d'accord avec tous les propos tenus dans cette motion. Il souligne que la médecine du pays est assurée à 57 % par la médecine libérale. En outre, il ne se dit pas hostile à la fermeture de certains services. Maintenir à tout prix des services dans des hôpitaux mal équipés et inadaptés est un non-sens. Le sens des choses c'est la médecine d'urgence. Si vous avez une urgence réelle, on vous envoie ainsi dans un service adapté, dans un hôpital adapté. Cela évite de perdre du temps. C'est le SMUR qui doit décider où vous devez être conduit...

Monsieur le Président fait retour de sa récente expérience et dit avoir récemment appelé le SAMU pour un administré qui faisait une embolie pulmonaire. Quelle n'a pas été sa crainte quand il s'est aperçu à l'arrivée du SAMU qu'il n'y avait pas de médecin...

Monsieur GUILLON répond qu'il faisait référence à une intervention d'urgence médicalisée, le SMUR.

Monsieur RENARD dit que les habitants ont surtout besoin de médecins de famille...

Monsieur GUILLON rappelle qu'en 1981, on a décrété qu'il fallait limiter le nombre d'étudiants pouvant aller en deuxième année de médecine et l'instauration du « numéris clausus » a fini de dissuader les personnes les plus motivées. Aujourd'hui, on a une pénurie de médecins, et l'on fait appel à de la main d'œuvre étrangère, ce qui ne donne pas toujours des résultats concluants....

VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics,

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers,

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé,

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique,

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés,

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences,

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé,

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales,

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement,

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais, à la majorité des voix exprimés (24 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions), souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais autorise le Président à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'État pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

MANIFESTATION POURSUITE MISE EN 2 x 2 voies – RN7

Monsieur GUILLON informe l'assemblée que la poursuite de la mise en 2 x 2 voies jusqu'aux frontières de l'Allier est à l'arrêt absolu faute de budget voté par l'état. Pour l'instant aucun financement n'a été débloqué par l'État, et une décision peut être prise encore en juin. Mais il faut se dire que des contrats Etat/région/département, il y en a plein de souscrits et en attente comme nous... Pour autant, le territoire attend depuis plus de 15 ans la finalisation de cette mise en 2 x 2 voies. Si cela a des répercussions en termes de développement économique local, il y va aussi de l'intérêt général et de la sécurité des usagers. Il est à déplorer que l'accidentologie locale soit l'une des plus importantes de France...

Monsieur GUILLON informe l'assemblée qu'une manifestation est prévue le lundi 27 mai sur la RN7, à hauteur du restaurant routier de Tresnay. Cette manifestation se déroulera en deux temps. En premier lieu, le conseil départemental organise une session extraordinaire décentralisée à 10 heures ouverte à tous sur le parking du restaurant routier. À 11 heures, il est prévu le blocage pendant une petite demi-heure de la route avec distribution de tracts.

Monsieur GUILLON déclare que cette manifestation est une opération trans-partisane. Il y aura la présence des sénateurs et parlementaires. Il invite l'ensemble des élus locaux à se mobiliser.

PONTS SUR VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Monsieur NOLIN demande à ce que l'on évoque le problème des ponts sur les voies intercommunales. Il sollicite une réunion conjointe avec le Département, la DDT, la commune de Luthenay-Uxeloup et la CCNB pour échanger sur les travaux à réaliser sur le pont présent sur le site de la Gare. Cette réunion de concertation est impérative pour trouver des solutions et voir comment chacun peut intervenir pour le remettre en état. Une autre problématique est le tonnage autorisé...

Monsieur le Président dit qu'un diagnostic des ouvrages d'art a été établi en 2009 par la DDT.

La séance a été levée à 21 H 10 et a été suivie d'un vin d'honneur.

A. AUFEVRE

P. AUGENDRE

C. AUPETIT

C. BARLE

C. BEGUIGNOT

P. BILLARD

S. BOULET

A. DEBARALLE
Absent excusé

J. DUBOIS

D. FRANCOIS

C. GUILLOIN

J. LANDRY
Absente excusée

M. LIVROZET
Absente excusée
Pouvoir donné à P. TISSERON

V. LOUIS-SIDNEY
Absente excusée

D. MARILLIER

G. MENETRIER
Absent excusé
Pouvoir donné à P. BILLARD

D. MENEZ

B. MERCHIEZ
Absent excusé

A. MEUNIER

MC. MICHARD
Absente excusée
Pouvoir donné à A. MEUNIER

D. MORIN

P. MOULIN

N. NOLIN

V. PACQUET

JG. PINIER

D. RENARD

Y. RIBET

N. ROBERT

B. SAULIN

P. TISSERON